



## AMÉNAGEMENT D'UN PARC AU QUAI DES MATÉRIAUX PHASE 2 : DÉMOLITION ET GESTION DU SOL

### Chers riverains,

La construction du nouveau parc Allée du Kaai entre Saintelette et le pont Suzan Daniel est en cours depuis septembre. À partir de janvier, la deuxième phase commencera entre le pont Suzan Daniel et le pont des Armateurs.



### TRAVAUX PRÉVUS :

La première phase de mise en œuvre du parc, située entre la place Saintelette et le pont Suzan Daniel, se poursuit par l'aménagement de 2 terrains de sport, d'un bac à sable et de divers aménagements paysagers (gradins, escaliers, plantations d'arbres à hautes tiges).

La deuxième phase concerne la démolition des anciens hangars situés entre le pont Suzan Daniel et la place des Armateurs ainsi que la gestion des risques liés à la pollution du sol.



### PLANNING :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| - <b>Phase 1</b> : Saintelette - pont Suzan Daniel                | automne 2022 - été 2023 |
| - <b>Phase 2</b> : démolitions et gestion des risques liés au sol | janvier 2023 - été 2023 |
| - <b>Phase 3</b> : pont Suzan Daniel - Armateur                   | été 2023 - été 2024     |
| - <b>Phase 4</b> : traitement de l'eau polluée                    | été 2024 - été 2029     |

Au total, le délai des travaux est estimé à environ deux ans pour l'aménagement du parc et il ouvrira dès que l'aménagement sera terminé en 2024. Ensuite, le traitement de l'eau polluée durera 5 ans.

Ce planning est indicatif. Retrouvez les dernières infos sur le chantier sur [www.beliris.be](http://www.beliris.be) ou inscrivez-vous à la newsletter.



### ASPECTS PRATIQUES :

Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles. Néanmoins, les travaux de démolition entraîneront des nuisances auditives et la gestion de la pollution présente dans le sol peut entraîner des nuisances olfactives dues à la présence d'hydrocarbures. Ces derniers ne présentent pas de risques pour les riverains. Un contrôle de l'air ambiant sera réalisé par l'expert qui réalisera le suivi de l'assainissement.

Pour toute urgence sur le chantier, prenez contact avec l'entrepreneur : 014/38.76.65

